



VILLE DE  
**WAVRE**

Ville de Wavre  
Place de l'Hôtel de Ville 1  
**1300 WAVRE**

## **:: COMMUNIQUÉ DE PRESSE ::**

### **Wavre : les demandes d'arrêtés de police se font désormais en ligne**

**Wavre, 2 septembre 2024 – La Ville de Wavre poursuit sa digitalisation et met en ligne, dès ce lundi 2 septembre, une nouvelle plateforme de gestion de voirie. Les demandes d'occupation de l'espace public doivent désormais être introduites sur cette application.**

Les demandes d'occupation de voirie, que ce soit les autorisations de stationnement (AS) ou les arrêtés de police (AP), étaient jusqu'à présent gérées par la Police locale de Wavre. Cette compétence communale de gestion de voirie est reprise en charge aujourd'hui par l'administration.

Dans une optique de digitalisation des services aux citoyens, de simplification de traitement et d'efficacité, le processus est désormais accessible très facilement en ligne.

Une plateforme dédiée a été entièrement créée et codée par le service Numérique de la Ville de Wavre → [repico.wavre.be](https://repico.wavre.be) (pour **RE**grouper-**PI**loter-**CO**ordonner) est cette nouvelle application de la Ville de Wavre.

**Repico**, qui accueillera à termes d'autres procédures digitalisées comme les demandes de location de salles par exemple, est en ligne depuis ce lundi matin et permet aux citoyens, aux sociétés de travaux publics et autres partenaires tels que les impétrants ou les entrepreneurs privés, de déposer simplement et instinctivement, une **demande d'occupation de voirie**.

Pour réserver un ou plusieurs emplacements de parking, neutraliser une rue, amener un conteneur ou installer une échafaudage, pour ne citer que quelques cas fréquents, il convient d'introduire une demande d'autorisation d'occupation du domaine public. Le **formulaire papier** auparavant disponible auprès de la Police locale de Wavre est remplacé, dès ce lundi 2 septembre, par une **procédure en ligne** sur [repico.wavre.be](https://repico.wavre.be) gérée par l'administration communale.

Le délai nécessaire de 10 jours ouvrables reste identique mais le demandeur sera désormais informé de l'avancement de son dossier, étape par étape, au moyen de courriels personnalisés.

La Ville de Wavre attache une grande importance à la simplification des démarches administratives et leur digitalisation. De plus, dans le cadre de sa mission de service public, Wavre se réjouit de la mise en œuvre de cette plateforme pour offrir un suivi rapide, efficace et personnalisé à chaque citoyen.

**Informations pratiques à destination des citoyens :**

Plateforme Repico : <https://repico.wavre.be/>

Email de contact : [arretes.occupations@wavre.be](mailto:arretes.occupations@wavre.be)

Tél. : 010 232 610

La Ville de Wavre remercie la presse de l'intérêt qu'elle porte aux actualités wavriennes et du relais qu'elle pourra en assurer.

---

Bourgmestre, en charge du numérique et de police administrative, Anne Masson –

[anne.masson@wavre.be](mailto:anne.masson@wavre.be)

Service Numérique – Raphaël Verheyen – [raphael.verheyen@wavre.be](mailto:raphael.verheyen@wavre.be)

Service Communication – Caprine Girboux – [caprine.girboux@wavre.be](mailto:caprine.girboux@wavre.be)